



60<sup>ème</sup> session  
de la Commission des droits de l'homme de l'ONU  
Segment à haut niveau

**Déclaration de Mme Micheline Calmy-Rey,  
Conseillère fédérale,  
Cheffe du Département fédéral des affaires étrangères**

***Genève, 16 mars 2004***

Seul le texte prononcé fait foi

## Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Avant toute chose, je souhaite dénoncer avec la plus grande fermeté les récentes attaques terroristes qui ont frappé Madrid. Le gouvernement suisse est profondément choqué par les attentats perpétrés dans des gares madrilènes le 11 mars dernier, qui ont coûté la vie à des centaines de personnes innocentes. Il condamne ces actes de terrorisme avec la plus grande fermeté et exprime ses sincères condoléances aux familles des victimes et à leurs proches.

Monsieur le Président,

Il faut en finir avec l'indifférence qui entoure les droits de la femme et se décider pour un engagement sincère en faveur de la protection et de l'avancement des femmes. Les déclarations dénonçant la violence exercée contre les femmes doivent se traduire par des actes. Nous appelons les responsables politiques et la société civile du monde entier à se joindre à notre engagement pour lever les obstacles qui empêchent les femmes d'avoir la pleine jouissance de leurs droits humains. C'est une partie de la déclaration commune que mes homologues et moi-même nous avons rendue publique ce matin devant les représentants des médias.

La violence contre les femmes, c'est aussi cette tragédie silencieuse et quotidienne de la violence domestique, phénomène d'une effroyable ampleur. Des centaines de milliers de femmes ont été victimes de viols en masse dans les guerres et les conflits. A chaque seconde qui passe ou presque, une femme est victime de viol ou succombe à des violences. Rien qu'en Suisse, près de 40 femmes meurent ainsi chaque année. Selon une étude de l'Organisation mondiale de la santé, au moins une femme sur cinq est maltraitée dans le cadre d'une relation intime. Il n'existe aucun pays dans le monde où les femmes et les hommes bénéficient de l'égalité de statut et de chances. La violence contre les femmes est un phénomène mondial résultant de cette situation d'inégalité profonde et l'une de ses manifestations les plus graves.

La violence contre les femmes empêche celles-ci de jouir de leurs droits humains. C'est une question d'une indéniable portée politique et une question pressante pour la sécurité intérieure et extérieure de nos pays. Elle doit être reconnue et traitée comme telle.

À Pékin, en 1995, le 4<sup>e</sup> sommet mondial des femmes avait retenu pour thème central la violence contre les femmes. C'est alors que la communauté internationale a pris conscience de la dimension du problème. La Conférence de Pékin a, en particulier, mis en évidence que la lutte contre la pauvreté et les progrès de la démocratisation passent par la réduction systématique de la violence à l'égard des femmes. Parmi les mesures qui présentent un caractère prioritaire, je citerais les suivantes:

- lutter contre les causes de la violence en améliorant le statut économique, social et politique des femmes;
- garantir un accès égal et suffisant à la justice;
- mettre un terme à l'impunité de la violence à l'égard des femmes;
- enfin, je souhaiterais évoquer le thème choisi par les Nations Unies pour la Journée internationale de la femme de cette année: les femmes et le VIH/SIDA. Les femmes et les jeunes filles sont en effet particulièrement touchées, du fait des violences sexuelles et de l'oppression sociale.

L'année 2004 a également été déclarée Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition. Cet événement vient nous rappeler que l'esclavage se manifeste sous de nouvelles formes. La traite des femmes constitue aujourd'hui l'une des activités les plus lucratives du crime organisé. La Suisse dénonce avec la plus grande fermeté cette forme moderne d'esclavage. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants. La Suisse a engagé le processus de ratification. Avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1981, nous disposons d'instruments de droit international qui encadrent notre engagement contre les violences faites aux femmes.

Pour renforcer le combat contre la violence à l'égard des femmes, j'ai invité cette année en marge de cette session mes homologues féminines à une réunion de travail informelle, ceci pour discuter d'actions communes contre la violence à l'égard des femmes. Cette initiative fait écho à celle entreprise l'année dernière par ma collègue, la Ministre des affaires étrangères du Salvador, Madame de Avila.

Nous prévoyons un suivi de cette initiative en marge de la session de la 3<sup>ème</sup> Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour que notre mobilisation puisse aboutir à des progrès, il faut que d'autres femmes s'y engagent et soient en position de décider. Je suis donc particulièrement heureuse de féliciter une femme, Mme Louise Arbour, pour sa nomination au poste de Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies.

Je suis persuadée que Mme Arbour aura le courage et la sensibilité nécessaires pour mener à bien sa nouvelle tâche. Elle peut être assurée du soutien permanent de la Suisse dans la mission difficile mais combien utile qui l'attend. La Suisse souhaite également remercier et féliciter M. Bertrand Ramcharan pour l'excellent travail accompli durant la difficile période intérimaire qu'a traversée le Haut-Commissariat aux droits de l'homme après la disparition tragique de M. Sergio Vieira de Mello en août 2003.

La lutte pour les droits des femmes fait partie de la sauvegarde et de la promotion des droits humains. Je souhaite appeler mes collègues à se mobiliser en faveur de mesures concrètes de lutte contre les violations des droits humains. Pour cela, nous avons besoin d'une Commission qui fonctionne bien.

Monsieur le Président,

Le fonctionnement actuel de la Commission qui, de l'avis de la Suisse et de beaucoup d'autres, doit être sérieusement amélioré. J'ai déjà mentionné un besoin de réforme dans mon intervention de l'année dernière et pu constater qu'il est également reconnu par les pays souhaitant redonner à la Commission son rôle premier de "conscience de l'humanité".

Forte de ces constatations et soucieuse de joindre la parole aux actes, la Suisse n'est pas restée inactive. Elle a engagé une réflexion en la matière qui a été synthétisée dans un rapport, diffusé à tous les Etats, au Haut-Commissariat aux droits de l'homme et aux ONG intéressées en septembre dernier. Ce rapport a suscité un écho favorable et constitue désormais une base de travail utile pour toute réflexion sur la réforme de la Commission. Mon pays va continuer à s'engager activement, en étroite collaboration avec ses partenaires et en favorisant la transparence et le dialogue, dans ce processus de réflexion, d'initiatives et d'impulsions qui doit mener à une amélioration du fonctionnement de la Commission.

La Suisse s'est fixé comme objectif de favoriser la transparence et la communication trans-régionale. Nous sommes convaincus que sans un dialogue véritable et constructif entre pays

membres de différents groupes régionaux des Nations Unies, tout processus de réforme et de dépoliarisation de la Commission est voué à l'échec.

Dans cette optique et en ce qui concerne la Commission des droits de l'homme en particulier, la Suisse s'est déjà engagée en formulant publiquement ses propres réflexions sur les possibilités de réformes et continuera à le faire non seulement dans les discussions ayant cours au sein du groupe occidental, mais également lors des discussions menées au sein du Human Security Network ou de l'Organisation internationale de la Francophonie qui réunissent, comme chacun le sait, des Etats provenant de différents groupes régionaux.

Dans la mouvance de la réflexion globale sur les réformes des Nations Unies, mon pays compte également proposer au "Panel on Threats, Challenges and Change" créé par le Secrétaire général Kofi Annan quelques idées forces sur la création d'un "Human Rights Council", qui pourrait par exemple prendre la forme d'un quatrième organe principal des Nations Unies.

Monsieur le Président,

La Suisse s'engagera également activement sur plusieurs autres thèmes de première importance durant cette session de la Commission.

Notre pays a rappelé, lors des précédentes sessions de la Commission, que la lutte contre le terrorisme doit impérativement respecter les droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés. Nous sommes particulièrement inquiets de voir des pays introduire des législations soi-disant sécuritaires, utilisées pour justifier, par exemple, des détentions arbitraires. Dans la même problématique, et à l'instar du Comité contre la torture de l'ONU, nous estimons que l'interdiction de la torture est une norme indérogeable et que le recours à cette pratique, quelle qu'en soit la forme, ne peut être justifié d'aucune façon.

Sur le thème de la peine de mort, la Suisse s'engagera en faveur d'une résolution forte pour laquelle elle fera en sorte de rassembler un soutien toujours plus large au texte. Mon pays reste persuadé que ce châtimeant ne sert aucun objectif dans une société régie par le principe de l'état de droit et le respect des droits de l'homme, sinon de comporter le risque tragique de mener à l'exécution des personnes innocentes.

Nous nous engagerons également durant cette session sur les droits des groupes particulièrement vulnérables comme les droits des minorités, les droits de l'enfant et ceux des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, tout comme sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression, la discrimination raciale, ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels.

Monsieur le Président,

La Suisse a l'intention, comme à son habitude, de construire les ponts permettant le dialogue nécessaire dont la Commission a tant besoin. L'objectif est que nos débats et les résolutions adoptées contribuent au renforcement du régime de protection des droits de la personne et aient un impact concret sur la situation de ces droits dans tous les pays, en passant par leur mise en pratique effective.

L'exposition "Etre. Les droits de l'homme à travers l'art", actuellement présentée au Palais des Nations, doit nous rappeler que nous sommes ici pour servir la cause des droits des êtres humains.

Je vous remercie de votre attention.